

TENDANC

ESS

NOTE DE CONJONCTURE

JUIN 2023

Note de conjoncture de l'emploi dans
l'Économie Sociale et Solidaire co-produite par
la CRESS BFC et les Urssaf de Bourgogne et de Franche-Comté.

· Données arrêtées au 31 décembre 2022 ·



L'Économie Sociale et Solidaire

UN MODE D'ENTREPRENDRE RECONNU ET DÉFINI PAR LA LOI

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) marque la reconnaissance législative «d'un mode d'entreprendre différent» générateur de richesses économiques et de réponses aux besoins sociaux et environnementaux.

L'ESS est « un mode d'entreprendre et de développement économique » présent dans tous les secteurs d'activité. Elle se définit par les principes de fonctionnement que partagent ces entreprises :

- Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices,
- Une gouvernance démocratique,
- Une gestion conforme aux principes suivants :



Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise,



Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées,



En cas de liquidation ou, le cas échéant, en cas de dissolution, l'ensemble du «boni de liquidation» est redistribué à une autre entreprise de l'ESS.

La loi rassemble les acteurs au-delà des notions de statuts, autour des principes fondamentaux de l'ESS cités ci-dessus.

Note de conjoncture CRESS BFC - URSSAF
• Juin 2023 •

Directeur de la publication : François Baulard
Sources : Urssaf

Traitements statistiques, rédaction :
François Baulard et Marc Figard

Contribution : Isabelle Wehr et Jeanne-Clémence Andrey

Conception graphique :
Océane Albéri-Comparet

Dépôt légal et N°ISSN en cours

Retrouvez les publications de l'ORESS
en téléchargement sur www.ess-bfc.org
Ainsi que les données de l'Urssaf sur :
<https://open.urssaf.fr/pages/home/>.

Sommaire

	L'essentiel	Page 03
	Contexte national	Page 04
	Évolution annuelle régionale	Page 05
	Évolution régionale par secteur d'activités en 2022	Page 07
	Un faible dynamisme qui accélère les tensions sur le marché de l'emploi	Page 08
	Évolution dans l'ESS par département en 2022	Page 09
	Évolution des postes de l'ESS par département et par secteur d'activités en 2022	Page 10
	Quelques définitions	Page 11

L'ESSENTIEL

Les données présentées dans cette note de conjoncture couvrent le champ des entreprises du secteur privé cotisant aux URSSAF. Il exclut donc les établissements relevant du secteur public, du régime agricole (suivis par la CCMSA), ainsi que les particuliers employeurs. Pour avoir des chiffres-clés sur l'ensemble du périmètre de l'ESS et du reste de l'économie, nous vous invitons à consulter le dernier Panorama régional de l'ESS publié par la CRESS, disponible sur www.ess-bfc.org.



CHIFFRES CLÉS DANS L'ESS EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Extrait du Panorama de l'ESS 2022



99 375
saliés



86 969
équivalents temps plein

11,4%

de l'ensemble de l'économie



9 600
établissements
employeurs



Près de
2,7 MILLIARDS D'€

de rémunérations brutes (hors cotisations patronales)



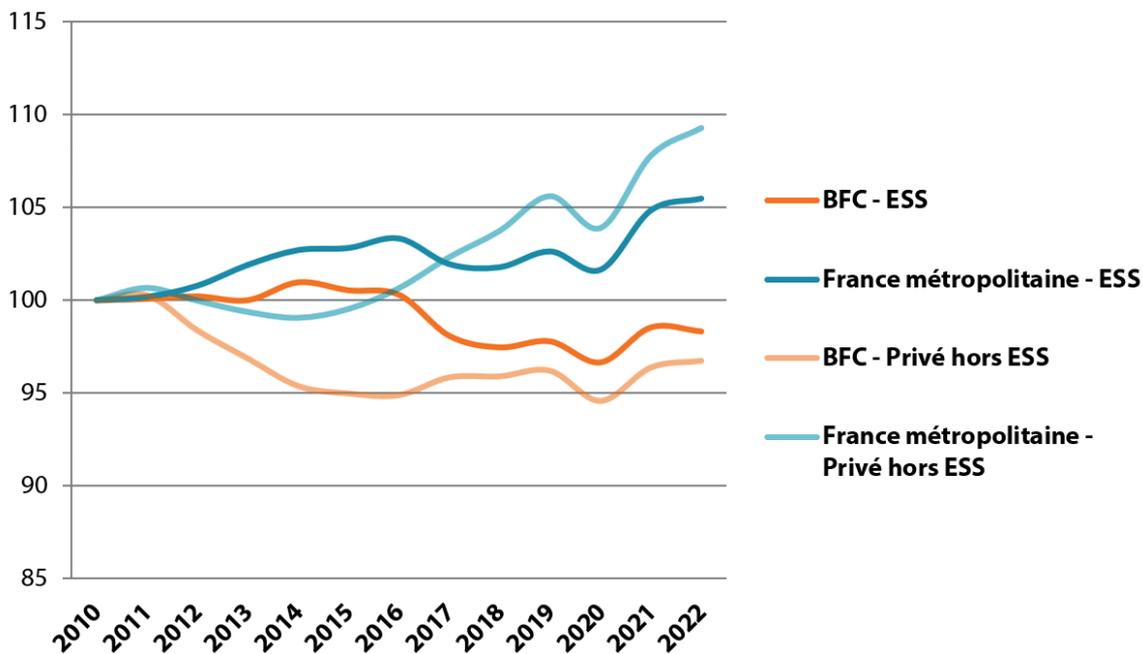
Les effectifs de l'ESS en Bourgogne-Franche-Comté diminuent de -0,2% en 2022 alors que la tendance en France métropolitaine est légèrement positive à +0,6%. Contrairement à l'ESS, l'économie privée hors ESS affiche une croissance positive (+0,4%) en région, même si l'écart est important avec le niveau national (+1,4%).

Concernant l'emploi, la région confirme donc un décrochage identifié depuis plusieurs années vis-à-vis de la dynamique nationale. L'ESS y présente cependant une trajectoire pluri-annuelle plus positive que l'économie privée hors ESS.

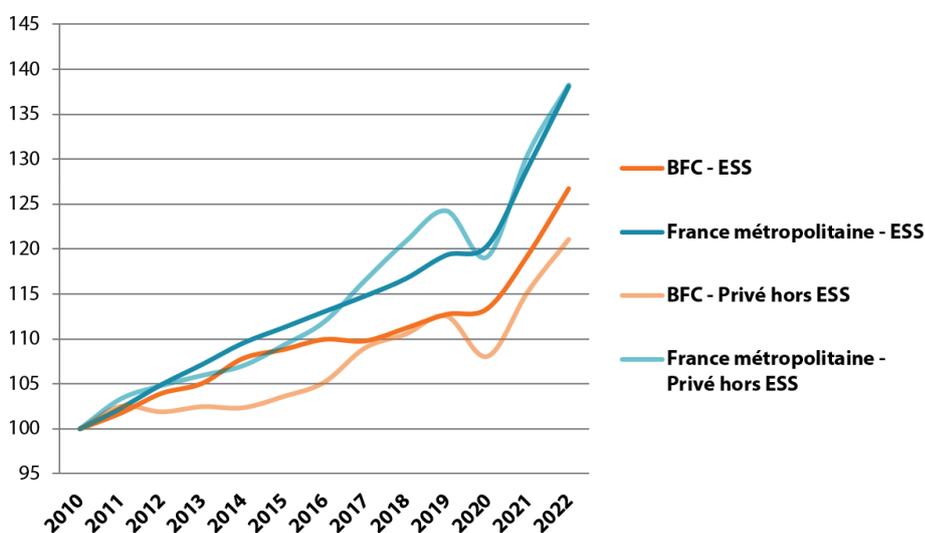
Un facteur d'explication majeur pour l'ESS en région relève des problèmes de recrutement. Une forte proportion de postes reste non pourvus faute de candidatures.

La moyenne ESS régionale cache des disparités entre secteurs d'activités, avec une récession dans l'aide à domicile et le secteur médico-social, qui sont les plus impactés par les difficultés de recrutement, mais un dynamisme notamment dans le tourisme associatif, l'enseignement, et les activités sportives et d'animation socio-culturelle.

Évolution des postes salariés



Évolution de la masse salariale



La Bourgogne-Franche-Comté en situation de décrochage depuis plusieurs années

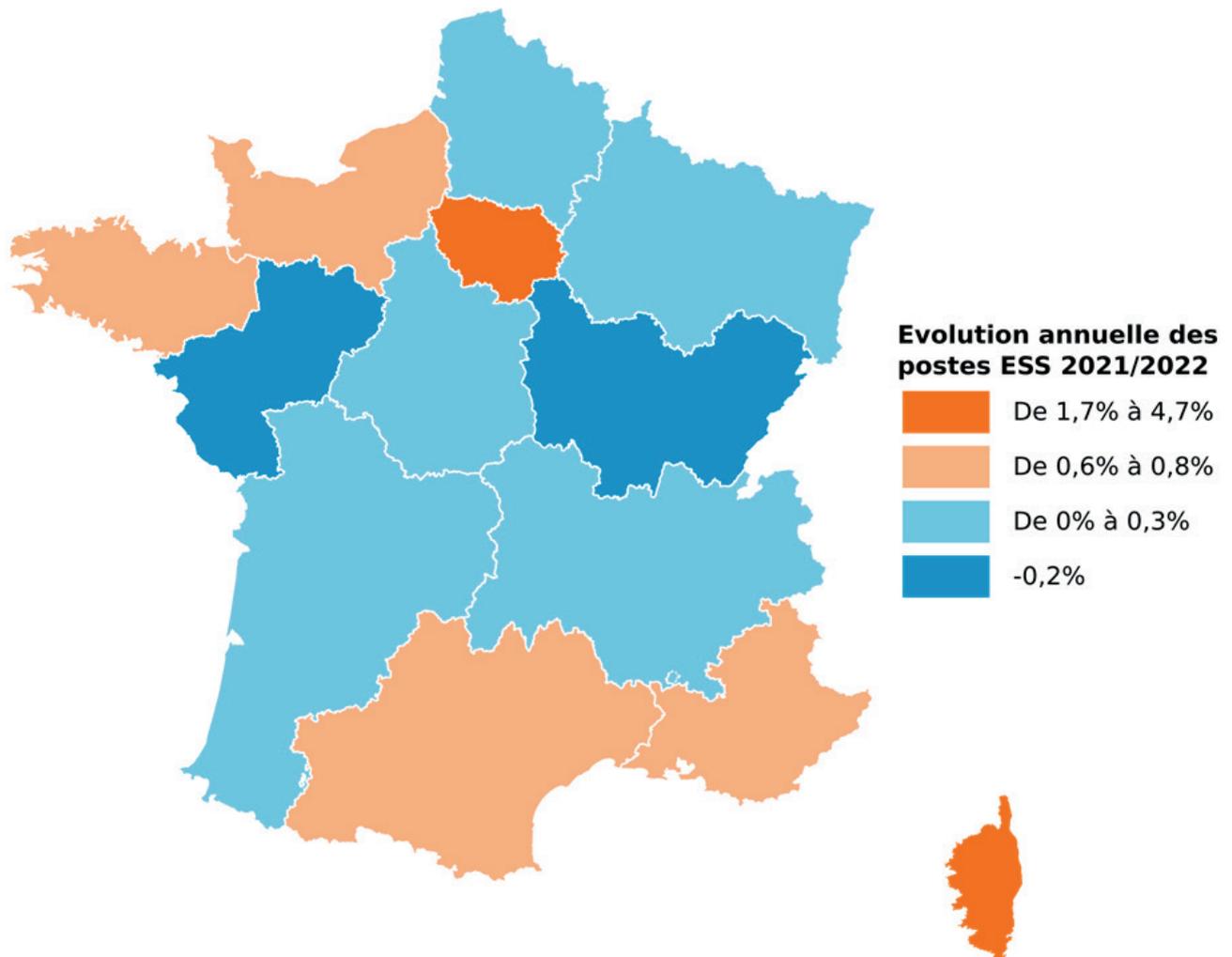


Au niveau national, la reprise de l'emploi permet à l'ESS de dépasser le point haut atteint fin 2016. En revanche, au niveau régional, la dynamique de reprise est plus faible, et les pertes accumulées depuis 2017 ne permettent pas de retrouver le volume d'emploi de 2016.

Après la reprise de 2021, l'année 2022 voit le nombre d'emplois de l'ESS diminuer au niveau régional (-0,2%) alors que l'évolution est positive en France métropolitaine (+0,6%), et dans l'économie privée hors ESS régionale (+0,4%).

Depuis 10 ans, la région Bourgogne-Franche-Comté est en situation de décrochage par rapport à la dynamique nationale, que ce soit dans l'ESS ou dans le privé hors ESS, où l'écart est encore plus fort.

Évolution des postes salariés par région



Source : URSSAF, traitement CRESS BFC



La Bourgogne-Franche-Comté est, avec la région Pays de la Loire, la région où l'emploi dans l'ESS diminue en 2022.

Il s'agit d'une plus faible dynamique de créations d'emplois en Bourgogne-Franche-Comté, qui n'est pas spécifique à l'ESS, puisque dans le privé hors ESS la Bourgogne-Franche-Comté est, avec la région Grand-Est (+0,3% en 2022), la région de France créant le moins d'emplois en 2022 (+0,4% contre +1,4% au niveau national).

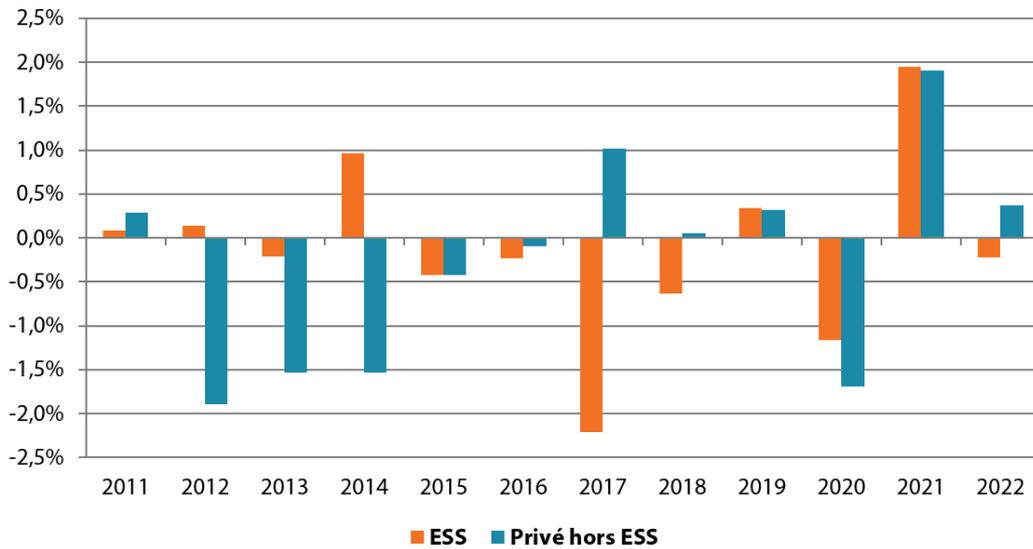


Cette plus faible dynamique ne date pas de 2022, la région ayant la moins bonne évolution de l'emploi dans l'ESS de 2016 à 2022 : -2,0% contre +2,1% au niveau national. Cette tendance à la baisse de l'emploi dans l'ESS touche de manière spécifique la région Bourgogne-Franche-Comté, puisque la région se classant avant-dernière est la Normandie avec -0,8%.



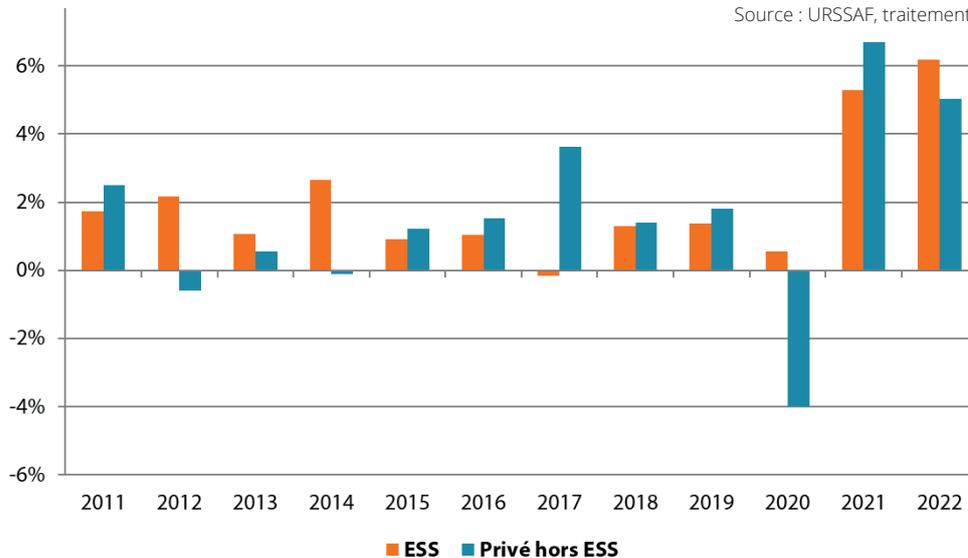
Évolution des postes salariés

Source : URSSAF, traitement CRESS BFC



Évolution de la masse salariale

Source : URSSAF, traitement CRESS BFC

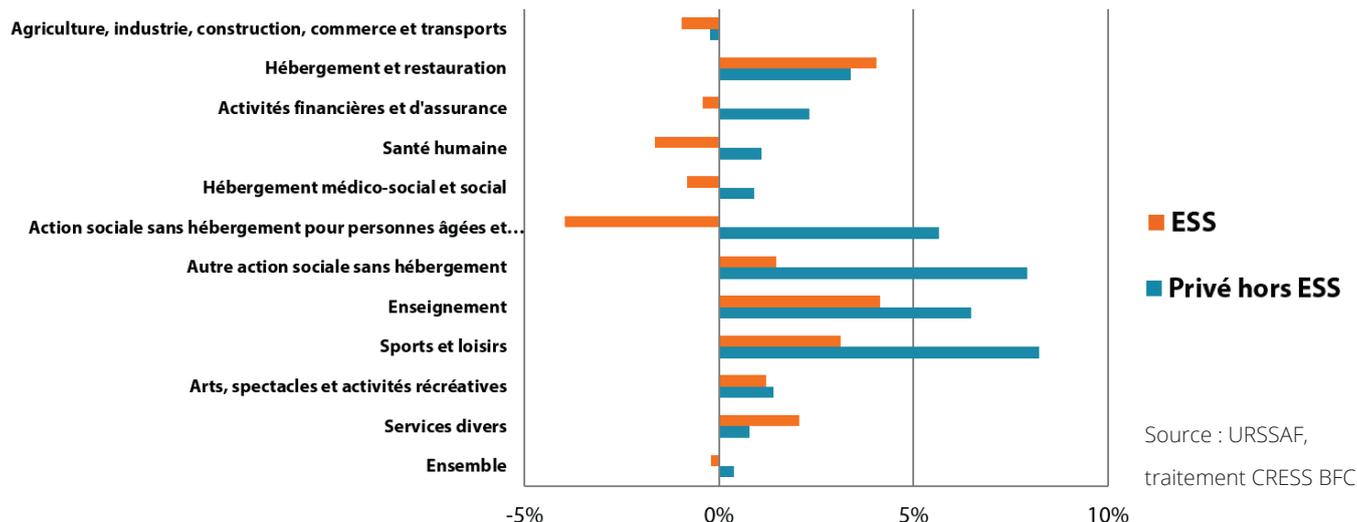


APRÈS LE REBOND DE 2021, L'EMPLOI DE L'ESS STAGNE EN 2022

L'emploi dans l'ESS stagne au niveau régional en 2022, diminuant de 0,2% sur un an. L'ESS régionale reste toutefois à un volume d'emplois supérieur à celui de 2017. Cette stagnation, alors que les autres régions de France métropolitaine ont tendance à voir leurs effectifs de l'ESS légèrement progresser, illustre d'une part un plus faible dynamisme régional, à l'instar de l'économie privée hors ESS, et d'autre part les difficultés structurelles en matière d'emploi dans certains secteurs d'activités.

Il faut également remarquer que l'emploi de l'ESS stagne alors que la masse salariale augmente de manière significative (+6,2% en 2022). Ce phénomène est partagé par toutes les régions de France métropolitaine, où la masse salariale dans l'ESS a augmenté de 7% sur un an. C'est donc bien un phénomène de consolidation des postes salariés existants qui est à l'œuvre dans l'ESS, et également dans le reste de l'économie, dans le contexte actuel fortement inflationniste.

Évolution des postes salariés



Une stagnation de l'emploi de l'ESS qui s'explique par les difficultés du secteur médico-social

Les secteurs de l'ESS qui connaissent une baisse significative de leur emploi en 2022 sont ceux de la **santé** et de l'**action sociale** : la santé perd 122 postes salariés, l'hébergement médico-social 164, et c'est surtout le secteur de l'action sociale sans hébergement pour personnes âgées et personnes handicapées, où est comptabilisé notamment l'**aide à domicile**, qui voit son nombre d'emplois diminuer le plus, avec 660 postes perdus sur un an.

Pour ce dernier secteur, cette perte vient s'accumuler aux postes déjà perdus au cours des dernières années (3 166 postes perdus depuis 2010, contre 2 048 gagnés dans le secteur privé lucratif). Au-delà de la professionnalisation de ce secteur dans l'ESS, qui est à l'œuvre depuis plusieurs années, et qui a pu permettre de consolider des postes plutôt que de favoriser le travail à temps partiel, les acteurs de l'ESS du secteur sont toujours confrontés à des difficultés de recrutement très importantes, dues à des conditions de travail plus difficiles, en raison notamment de la problématique des déplacements dans les zones rurales, là où les acteurs privés lucratifs sont moins présents.

Il faut noter que deux autres secteurs sont dans une dynamique de stagnation de leur emploi, comme les activités qui ont été classés dans «**agriculture, industrie, construction, commerce et transports**», où la baisse de 1% représente une perte de 32 postes. Le secteur de la **banque et des assurances**, où sont classées les banques coopératives et une partie des activités des mutuelles, est dans une situation comparable, avec 26 postes perdus en 2022. Ce secteur est peu touché par la conjoncture, et subit une érosion de ses effectifs depuis 2017, ce phénomène s'accroissant quelque peu ces dernières années.

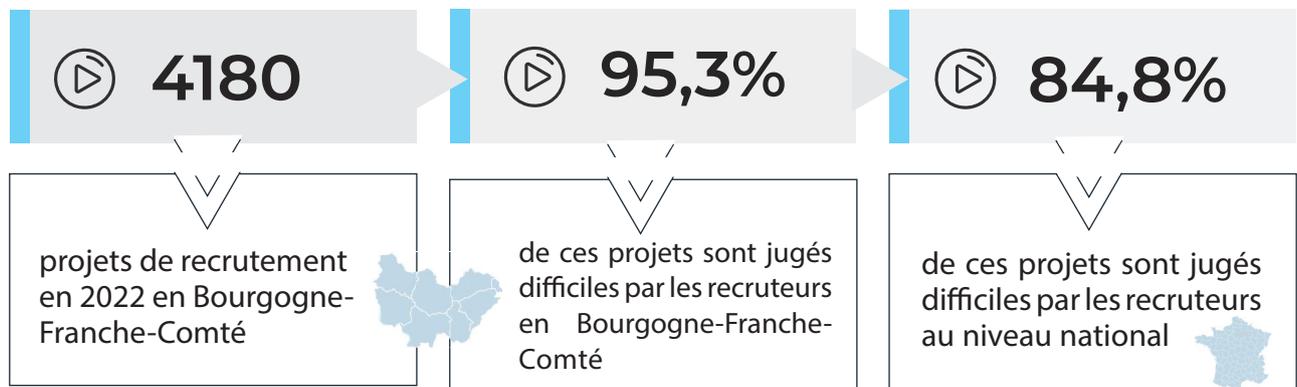
Enfin, tous les autres secteurs voient leurs effectifs progresser, à commencer par le secteur de l'**enseignement** (242 postes gagnés en 2022). De même, il faut souligner la progression de l'emploi dans les autres formes d'action sociale sans hébergement, où sont comptabilisées certaines **activités d'insertion par l'activité économique** (146 postes gagnés), le **sport et les loisirs** (97 postes gagnés), l'**hébergement et la restauration** (44 postes gagnés), ainsi que dans les **services divers** (258 postes gagnés).



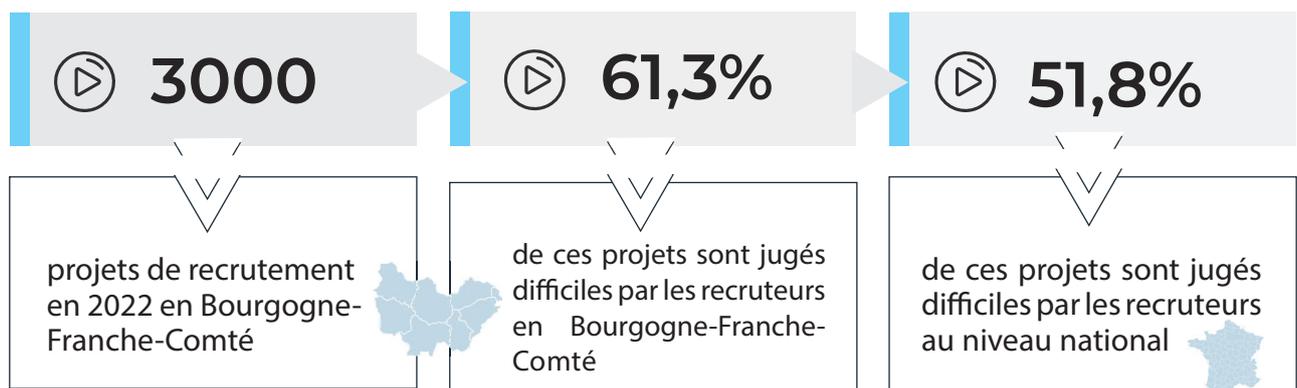
Un faible dynamisme marqué par l'accroissement des tensions sur le marché de l'emploi

Le plus faible dynamisme en Bourgogne-Franche-Comté, qui est illustré par la trajectoire moins favorable de l'emploi au niveau régional, exacerbe les tensions sur le marché de l'emploi dans l'ESS.

- A titre d'exemple, pour les **aides à domicile**, métier où l'ESS est très présente, l'enquête Besoins en Main d'Oeuvre (BMO) de Pôle Emploi a recensé :

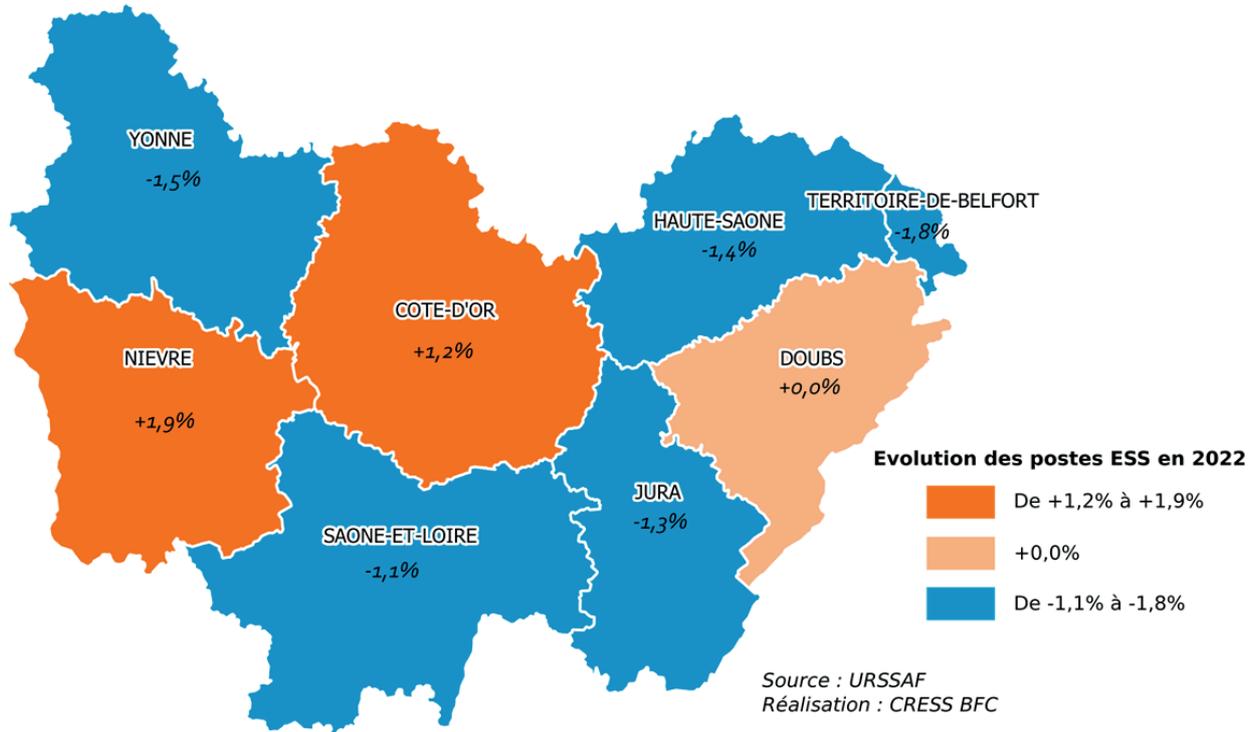


- Pour les **professionnels de l'animation socio-culturelle**, métier également très présent dans l'ESS :

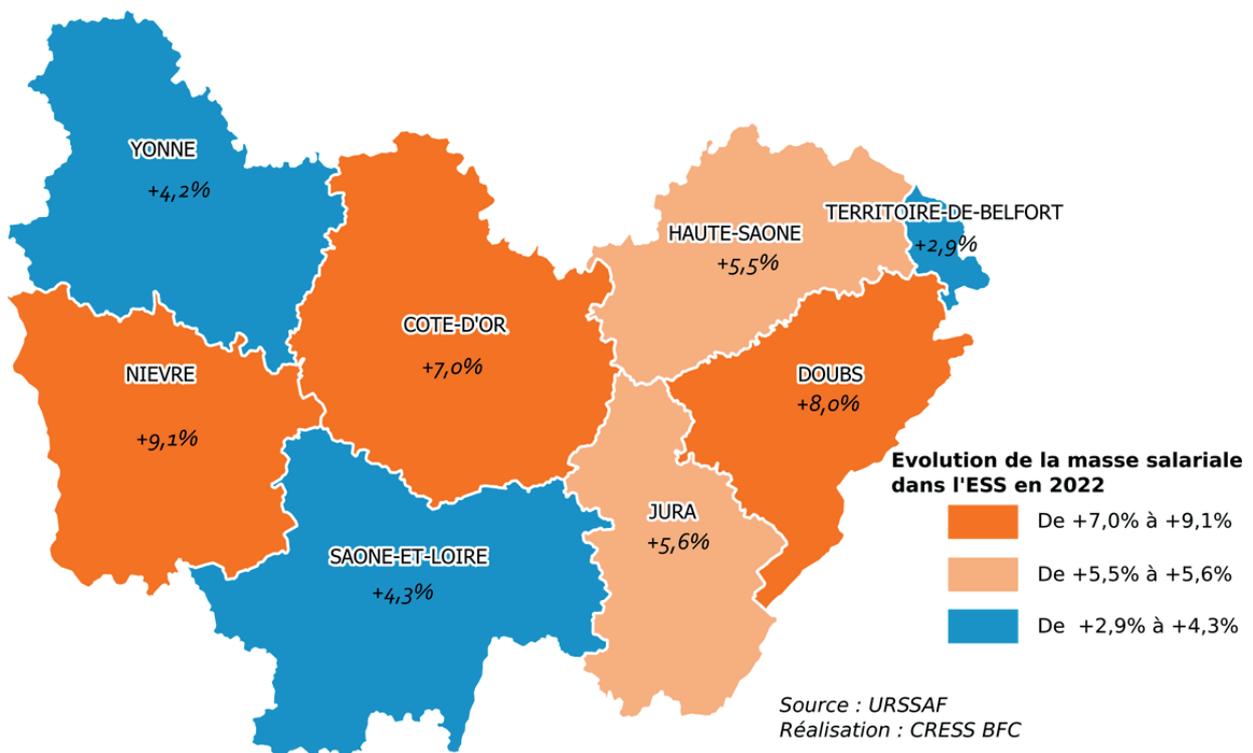


Ces chiffres illustrent le fait que dans l'économie régionale, il est plus difficile de trouver des candidats pour les postes à pourvoir. Cette problématique renvoie non seulement à l'enjeu de l'attractivité économique de ces postes, mais aussi à l'attractivité globale de notre territoire.

Évolution des postes salariés



Évolution de la masse salariale



Évolution des postes de l'ESS par département et par secteur d'activités en 2022

Secteur d'activités	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort
Activités financières et d'assurance	-16	19	3	-7	-10	-20	6	-1
Activités liées à l'emploi	42	-14	1	0	-45	-78	142	26
Santé humaine	10	142	-21	7	-88	-82	-77	-13
Hébergement médico-social	-83	-80	-72	71	26	-29	26	-23
Enseignement	177	2	-5	23	-3	34	13	1
Sports	61	1	-15	9	8	-14	3	0
Loisirs	13	29	-6	0	8	4	-4	3
Culture	28	-67	-5	17	5	58	-8	-11
Non classé ailleurs	6	-24	14	1	-16	-25	-217	-69
Ensemble	239	9	-106	133	-115	-152	-116	-87



A l'exception de la Nièvre (+1,9%), la Côte-d'Or (+1,2%) et le Doubs qui stagne (+0,0%), tous les départements de Bourgogne-Franche-Comté voient leurs effectifs dans l'ESS diminuer en 2022.

Toutefois, ces tendances locales sont à prendre avec précaution, car elles dépendent parfois d'évolutions sectorielles dans des activités où des réorganisations ont lieu, notamment dans les secteurs de la santé et du médico-social. Ainsi, il s'agit parfois de structures qui rentrent dans le champ de l'ESS, et/ou qui le quittent, sans qu'il y ait une perte d'activité et d'emploi pour le territoire.

Ces tendances ponctuelles sont illustrées par le tableau ci-dessus, qui représentent l'évolution du nombre de postes de l'ESS en 2022 par secteur d'activités et par département de Bourgogne-Franche-Comté. Il faut noter que les données utilisées pour cet indicateur ne permettent pas d'identifier très précisément certains secteurs d'activités, les classant dans «Non classé ailleurs», comme c'est le cas de l'action sociale sans hébergement, par exemple.

QUELQUES DÉFINITIONS

Le périmètre statistique de l'ESS a été défini en 2008 par l'Insee, les services de l'État et le Conseil National des Chambres Régionales de l'Économie Sociale (CNCRESS) comme un domaine de l'économie composé d'entreprises qui prennent la forme juridique d'associations, de mutuelles, de coopératives et de fondations. Ce champ correspond au périmètre d'observation des CRESS, en se limitant généralement aux établissements employeurs, en raison des difficultés de référencement des associations non employeuses.

Le champ du secteur privé Urssaf couvre l'ensemble des entreprises employeuses du secteur concurrentiel, affiliées au régime général (donc hors régime agricole) et exerçant leur activité en France (métropole et Dom hors Mayotte). Il couvre ainsi l'ensemble des établissements cotisant à l'Urssaf à l'exception de ceux appartenant au secteur public. Il exclut donc les établissements relevant du régime agricole (suivis par la CCMSA) et les particuliers employeurs.

La masse salariale correspond à l'«assiette déplafonnée», qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire brut de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

Les effectifs salariés diffusés par l'Urssaf (données brutes) correspondent au «nombre de salariés inscrits au dernier jour de la période» renseigné dans le bordereau de cotisations (BRC), et la Déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

Les Observatoires régionaux de l'ESS (ORESS) sont des dispositifs de mesure et d'observation de l'ESS en France et dans les régions, mis en place par les Chambres régionales de l'ESS (CRESS). Lieux de convergences et de mutualisation des travaux sur l'ESS, les Observatoires de l'ESS s'appuient sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, afin d'assurer des services d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective tant pour les acteurs de l'ESS que les pouvoirs publics.

Retrouvez les publications de l'ORESS en téléchargement sur www.ess-bfc.org.

Certains salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif à inscrire sur le BRC ou dans la DSN. Il s'agit :

- ▶ des intérimaires pour les entreprises utilisatrices (les intérimaires sont comptés dans les effectifs des entreprises de travail temporaire),
- ▶ des apprentis,
- ▶ des élèves ou étudiants effectuant un stage en entreprise donnant lieu à la signature d'une convention entre le stagiaire, l'entreprise et l'établissement d'enseignement,
- ▶ des stagiaires de la formation professionnelle,
- ▶ des salariés percevant des sommes après la rupture de leur contrat de travail,
- ▶ des VRP multcartes,
- ▶ des salariés régulièrement détachés en France en vertu de conventions ou de règlements internationaux.

Retrouvez les données de l'Urssaf sur : <https://open.urssaf.fr/pages/home/>.

Note de conjoncture de l'emploi dans l'Économie Sociale et Solidaire co-produite par la CRESS BFC et les Urssaf de Bourgogne et de Franche-Comté - Juin 2023



Avec le soutien de :



Site de Besançon

Maison de l'ESS, 7 Rue Léonard de Vinci
25000 BESANÇON
Tél : 03 81 50 75 09

Site de Dijon

12 avenue Gustave Eiffel
21000 DIJON
Tél : 03 80 59 96 75
contact@cress-bfc.org

